



Guide d'accompagnement des clubs au respect du Statut des Entraîneurs et Educateurs de Football

 **ILS SONT FOOT CES BRETONS!**

Sommaire

Cliquez sur le chapitre pour y accéder directement

1. Obligations de diplôme et de licence par championnat
2. Déclaration des contrats de travail
3. Désignation des entraîneurs sur Footclubs
4. Demandes de dérogation
5. Présence sur le banc de touche
6. Sanctions encourues en cas de manquement
7. Contrôle de l'activité
8. Obligations de l'entraîneur

1. Obligations de diplôme et de licence

→ Article 12.1 du Statut Régional

→ Article 23 du Statut Fédéral

Catalogue de
formation

Statut Fédéral

Équipe	Obligations de diplôme ou de formation	Type de licence
N3 (Statut Fédéral)	D.E.S ou BEES2	Technique nationale Sous contrat de travail
R1 (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale Sous contrat de travail
R2 (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale
R3	CFF3 OU DF Coach Seniors	Educateur fédéral
D2 Féminines (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale
D3 Féminines (Statut Fédéral)	BMF	Technique régionale
CNF U19 (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale
R1 Féminines	BMF	Technique régionale
R2 Féminines	CFF3 OU DF Coach Seniors	Educateur fédéral
D1 Futsal (Statut Fédéral)	BMF Futsal	Technique régionale
D2 Futsal (Statut Fédéral)	BMF Futsal	Technique régionale
R1 Futsal	C.F. Futsal Base	Educateur fédéral

Équipe	Obligations de diplôme ou de formation	Type de licence
U19 Nat (Statut Fédéral)	BEF	Technique régionale
U19 R1	CFF3 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U18 R1	BMF	Technique régionale
U18 R2	CFF3 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U18 R1F	CFF3 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U18 R2F	CFF3 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U17 Nat (Statut Fédéral)	BEF	Technique régional
U17 R1	CFF3 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U17 R2	CFF3 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U16 R1	BMF	Technique régionale
U16 R2	CFF3 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U15 R1	CFF2 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U15 R2	CFF2 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U15R1F	CFF2 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U15 R2F	CFF2 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U14 R1	CFF2 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
U14 R2	CFF2 OU CFI U14-U19 OU DF Coach jeunes	Educateur fédéral
D1 District	CFI Seniors préconisé	Educateur fédéral

2. *Déclaration des contrats de travail*

→ Article 7.1 du Statut Régional

→ Article 18 du Statut Fédéral

« Le contrat de travail doit être daté et signé par l'entraîneur ou l'éducateur et le club employeur, au plus tard le jour de la prise de fonction, et être établi en trois exemplaires:

- Un exemplaire pour le club remis immédiatement,
- Un exemplaire pour l'entraîneur ou l'éducateur remis immédiatement,
- **Un exemplaire adressé via Footclubs** pour la commission compétente précisée à l'article 7.1 »



Dispositions particulières applicables aux éducateurs et entraîneurs sous contrat

→ Titre 2, Parties 1 et 2 du Statut Fédéral

« Les éducateurs ou entraîneurs n'encadrant pas au moins un joueur fédéral relèvent des dispositions générales de la CCNS (Chapitre 1 à 11 et Chapitre 13).

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la CCNS, il est important de prêter attention :

- **au type de contrat de travail** conclu avec ces salariés (chapitre 4 de la CCNS) :

La CCNS, conformément au code du travail, privilégie le recours au contrat à durée indéterminée quitte à l'assortir, en tant que de besoin, de modalités particulières (intermittence, modulation du temps de travail).

- **à l'organisation du temps de travail** de ces salariés (chapitre 5 de la CCNS) :

La CCNS, en raison des caractéristiques économiques et sociales du sport, prévoit des modalités spécifiques d'organisation du temps de travail : modulation du temps de travail, régime d'équivalence pour les accompagnements de groupes sur plusieurs jours, comptabilisation des temps de déplacements, travail dominical...

- **à la classification et à la rémunération** de ces salariés (chapitre 9 de la CCNS) :

La CCNS instaure une grille de classification (8 groupes) et des rémunérations minimales conventionnelles impératives.

- **aux obligations conventionnelles particulières** :

La CCNS instaure notamment un régime de prévoyance collective obligatoire (chapitre 10 de la CCNS), ainsi que des obligations en matière de formation professionnelle continue (chapitre 8 de la CCNS) ».

3. Méthode de désignation des entraîneurs sur Footclubs

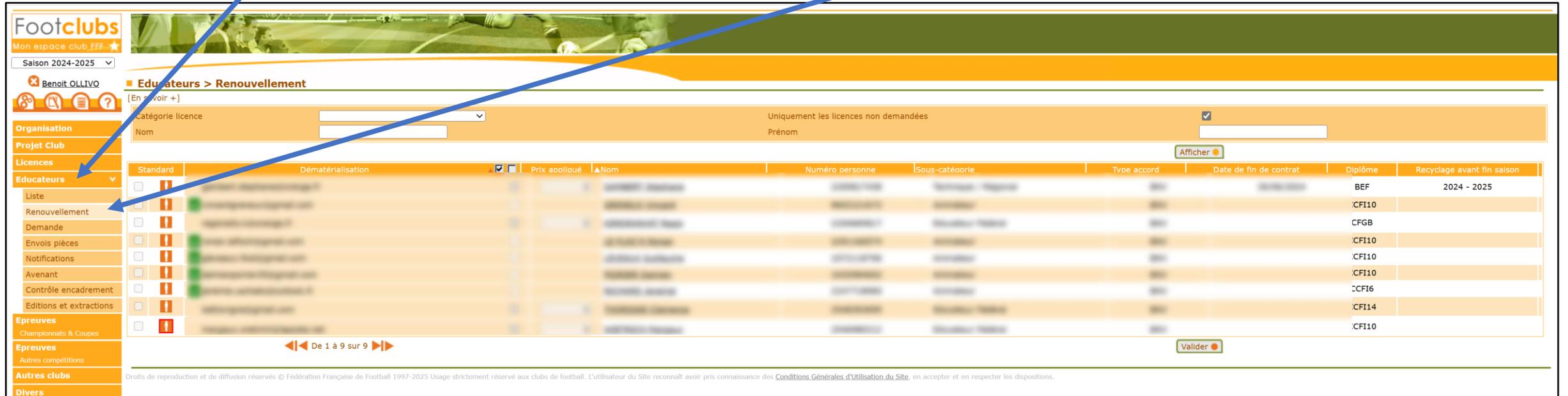
Connectez vous sur Footclubs



Le renouvellement

Sélectionnez « Educateurs »

Cliquez sur « Renouvellement »



Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educateurs > Renouvellement

[En savoir +]

Catégorie licence: Uniquement les licences non demandées

Nom: Prénom:

Afficher

Standard	Dématérialisation	Prix appliqué	Nom	Numéro personne	Sous-catégorie	Type accord	Date de fin de contrat	Diplôme	Recyclage avant fin saison
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							BEF	2024 - 2025
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							CFI10	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							CFG8	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							CFI10	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							CFI10	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							CFI10	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							CFI6	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							CFI14	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							CFI10	

De 1 à 9 sur 9

Valider

© Fédération Française de Football 1997-2025 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation du Site](#), en acceptant et en respectant les dispositions.



Sélectionnez

« Pour une équipe en particulier »

→ Attention, si vous sélectionnez
« Pour une catégorie en particulier »,
la désignation ne fonctionnera pas.

Sélectionnez
« Entraîneur principal »

Educateurs > Renouvellement

[En savoir +]

Cette fonction permet de demander une licence pour une personne qui en avait déjà une durant la saison précédente. Il faut cocher les licences à renouveler et faire **Valider** page par page. Les champs de pré sélection [+] servent à filtrer la liste [+] suivant des critères : catégorie, nom, etc. Cocher restreint les licences non encore demandées. Les coordonnées des personnes sont accessibles en cliquant sur leur nom. Il est possible de décocher une demande tant que la Ligue ne l'a pas validée.
Fiche : [Renouvellement standard des licences](#) et [Renouvellement dématérialisé des licences](#)

Catégorie licence Uniquement les licences non demandées

Nom Prénom

Standard	Dématérialisation	Catégorie	Type accord	Date de fin de contrat	Diplôme
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entraîneur	BNV		CCFI10
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entraîneur Fédéral	BNV		CCFISE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entraîneur	BNV		CCFI10

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-20...

on du Site, en acceptant et en respectant les dispositions.

Type fonction: **Entraîneur principal**

Type: **Pour une équipe en particulier**

Equipe:

- Libre / Senior / Senior - Montagnarde Us 1 - Régional 1
- Libre / Senior / Senior - Montagnarde Us 2 - Régional 2
- Libre / Senior / Senior - Montagnarde Us 3 - District 1
- Libre / Senior / Vétéran - Montagnarde Us 31 - Championnat Vétéran
- Libre / U19 - U18 / U19 (- 19 ans) - Montagnarde Us 1
- Libre / U19 - U18 / U18 (- 18 ans) - Montagnarde Us 21 - U18 Régional 1
- Libre / U17 - U16 / U17 (- 17 ans) - Montagnarde Us 1 - U17 Régional 2
- Libre / U17 - U16 / U17 (- 17 ans) - Montagnarde Us 2 - U17 - District 2
- Libre / U17 - U16 / U16 (- 16 ans) - Montagnarde Us 22 - U16 - District 3 (2023-2024)
- Libre / U17 - U16 / U16 (- 16 ans) - Montagnarde Us 21 - U16 Régional 2
- Libre / U15 - U14 / U15 (- 15 ans) - Montagnarde Us 1 - U15 Régional 2 Breizh Cola
- Libre / U15 - U14 / U14 (- 14 ans) - Montagnarde Us 21 - U14 Régional 1 Breizh Cola
- Libre / U15 - U14 / U14 (- 14 ans) - Montagnarde Us 22 - U14 - Brassage Niv2
- Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Montagnarde Us 2
- Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Montagnarde Us 3
- Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Montagnarde Us 4
- Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Montagnarde Us 1 - U13 District
- Libre / Football d'animation / U11 (- 11 ans) - Montagnarde Us 1
- Libre / Football d'animation / U11 (- 11 ans) - Montagnarde Us 2

Sélectionnez l'équipe

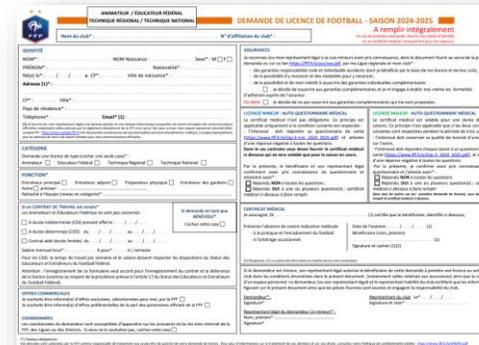


Les nouvelles demandes

Deux types de demandes peuvent être effectuées pour une nouvelle licence :

a) La demande dématérialisée (à privilégier) ;

b) La demande papier.



The image shows a screenshot of the 'DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2024-2025' form. The form is titled 'ANIMATEUR / EDUCATEUR FEDERAL' and 'Technique Régionale / Technique Nationale'. It includes fields for 'Nom du club', 'N° d'affiliation du club', and 'A remplir intégralement'. The form is divided into several sections: 'PERSONNE', 'ADRESSES', 'LICENCE', 'LICENCE MEDICAL', 'LICENCE MEDICAL - AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL', 'LICENCE MEDICAL - AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL', 'LICENCE MEDICAL - AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL', and 'LICENCE MEDICAL - AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL'. The form is complex and contains many small text boxes and checkboxes.

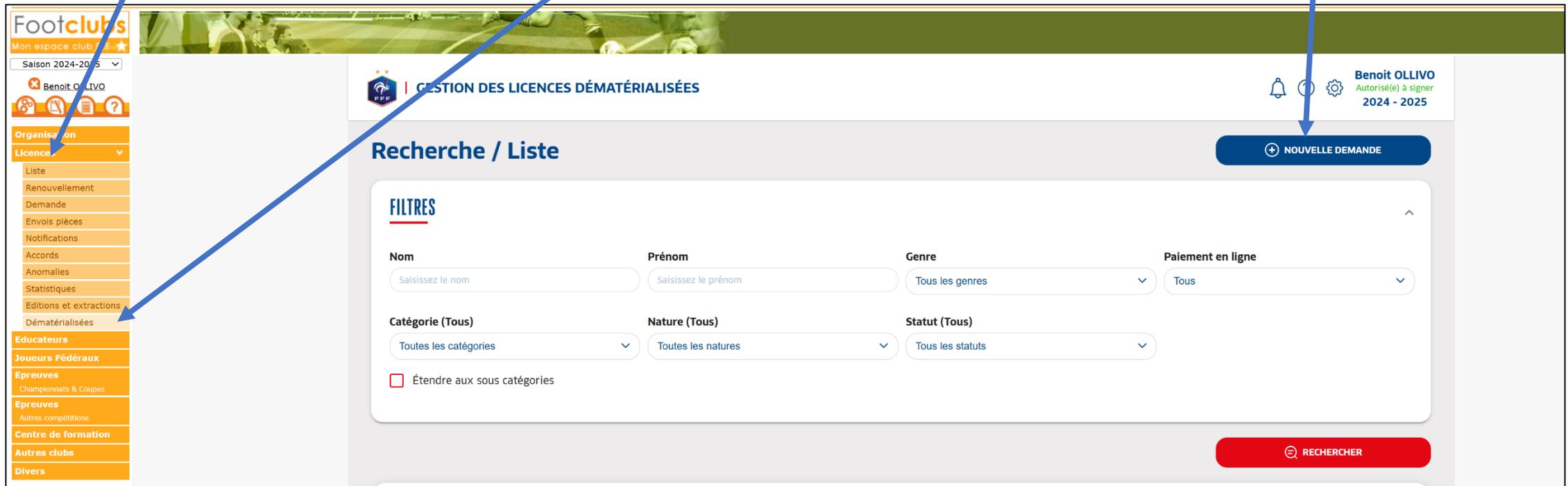


a) Demande dématérialisée

Cliquez sur « Licences »

Cliquez sur « Dématérialisées »

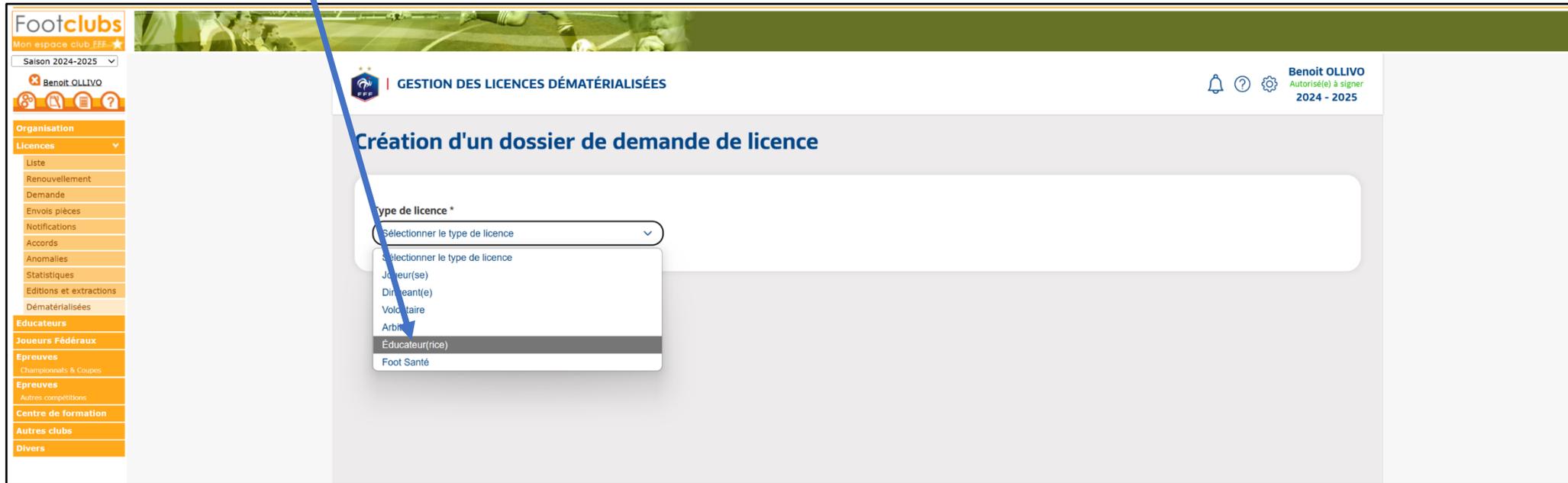
Cliquez sur « Nouvelle demande »



The screenshot shows the 'Gestion des Licences Dématérialisées' interface. The sidebar menu on the left has 'Licences' selected, with a sub-menu where 'Dématérialisées' is highlighted. The main content area features a search bar and filters for 'Nom', 'Prénom', 'Genre', 'Paieement en ligne', 'Catégorie (Tous)', 'Nature (Tous)', and 'Statut (Tous)'. A red 'RECHERCHER' button is at the bottom right. A blue arrow points to the 'NOUVELLE DEMANDE' button in the top right corner.



Sélectionnez le type de licence
« Educateurs »



Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

FFB | GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES

Benoit OLLIVO
Autorisé(e) à signer
2024 - 2025

Création d'un dossier de demande de licence

type de licence *

Sélectionner le type de licence

- Sélectionner le type de licence
- Joueur(se)
- Dirigeant(e)
- Volontaire
- Arbitre
- Educateur(rice)**
- Foot Santé



FFB | GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES Benoit OLLIVO
Autorisé(e) à signer
2024 - 2025

Création d'un dossier de demande de licence

Type de licence *
Éducateur(rice) ▾

NOUVELLE DEMANDE DE LICENCE ÉDUCATEUR(RICE)

Genre * Masculin Féminin

Nom * Prénom * Né(e) le *

Pays de naissance *
France ▾

Nationalité * FR ETR
Pays de nationalité *
France ▾

Montant de la cotisation *
0
Le montant renseigné doit être supérieur à 1€. Si vous souhaitez que la cotisation soit gratuite et donc que le paiement en ligne ne soit pas proposé, veuillez saisir 0€.

Email * Confirmation de l'email *

Complétez les
informations de
l'éducateur

Cliquez sur « Valider »



Cliquez sur la
personne concernée

 | GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES Benoit OLLIVO
Autorisé(e) à signer
2024 - 2025

Création d'un dossier de demande de licence

Type de licence *
Educateur(rice) ▾

NOUVELLE DEMANDE DE LICENCE ÉDUCATEUR(RICE)

! Les personnes qui correspondent aux critères saisis sont listées ci-dessous. Il faut sélectionner celle dont les informations correspondent au licencié.

NOM Prénom	Né(e) le	Lieu de naissance	Diplôme le plus élevé
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	BEF - Recyclage avant fin 2027 - 2028

ANNULER



Sélectionnez « Entraîneur principal »

FFB | GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES Benoit OLLIVO
Autorisé(e) à signer
2024 - 2025

Création d'un dossier de demande de licence

Type de licence *

Éducateur(rice)

NOUVELLE DEMANDE DE LICENCE ÉDUCATEUR(RICE)

Les personnes qui correspondent aux critères saisis sont listées ci-dessous. Il faut sélectionner celle dont les informations correspondent au licencié.

NOM Prénom	Né(e) le	Lieu de naissance	Diplôme le plus élevé
			BEF - Recyclage avant fin 2027 - 2028

Étant donné son niveau de diplôme, cette personne obtiendra une licence Technique / Régionale. Merci de renseigner les informations ci-dessous :

FONCTION & ACCORD

Type fonction *

Sélectionner un type fonction

- Entraîneur principal
- Entraîneur adjoint
- Préparateur physique
- Entraîneur des gardiens
- Responsable d'école de football
- Autre

Salaires mensuel brut (€)

Saisir le salaire mensuel brut

Nombre d'heures par semaine

Saisir le nombre d'heures par semaine

Date d'expiration

jj/mm/aaaa

28/01/2025

ANNULER VALIDER

FFB | GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES Benoit OLLIVO
Autorisé(e) à signer
2024 - 2025

Création d'un dossier de demande de licence

Type de licence *

Éducateur(rice)

NOUVELLE DEMANDE DE LICENCE ÉDUCATEUR(RICE)

Les personnes qui correspondent aux critères saisis sont listées ci-dessous. Il faut sélectionner celle dont les informations correspondent au licencié.

NOM Prénom	Né(e) le	Lieu de naissance	Diplôme le plus élevé
			BEF - Recyclage avant fin 2027 - 2028

Étant donné son niveau de diplôme, cette personne obtiendra une licence Technique / Régionale. Merci de renseigner les informations ci-dessous :

FONCTION & ACCORD

Type fonction *

Entraîneur principal

Type *

Pour une équipe en particulier

Sélectionner un type

- Pour toutes les équipes et catégories du club
- Pour une catégorie en particulier
- Pour une équipe en particulier

Date d'effet *

28/01/2025

Équipe *

Sélectionner une équipe

Salaires mensuel brut (€)

Saisir le salaire mensuel brut

Nombre d'heures par semaine

Saisir le nombre d'heures par semaine

Date d'expiration

jj/mm/aaaa

ANNULER VALIDER

Sélectionnez « Pour une équipe en particulier »

→ Attention, si vous sélectionnez « Pour une catégorie en particulier », la désignation ne fonctionnera pas.



Sélectionnez une équipe dans la liste

GESTION DES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES Benoit OLLIVO
Autorisé(e) à signer
2024 - 2025

Type de licence *
Éducateur(rice)

NOUVELLE DEMANDE DE LICENCE ÉDUCATEUR(RICE)

! Les personnes qui correspondent aux critères saisis sont listées ci-dessous. Il faut sélectionner celle dont les informations correspondent au licencié.

NOM Prénom	Né(e) le	Lieu de naissance	Diplôme le plus élevé
[Saisir]	[Saisir]	[Saisir]	BEF - Recyclage avant fin 2027 - 2028

Étant donné son niveau de diplôme, cette personne obtiendra une licence **Technique / Régionale**. Merci de renseigner les informations ci-dessous :

FONCTION & ACCORD

Type fonction *
Entraîneur principal

Type *
Pour une équipe en particulier

Équipe *
Sélectionner une équipe

Accord *
Sélectionner un accord

Salaire mensuel brut (€)
Saisir le salaire mensuel brut

Nombre d'heures par semaine
Saisir le nombre d'heures par semaine

Date d'effet *
18 / 03 / 2025

Date d'expiration
jj / mm / aaaa

ANNULER **VALIDER**

Complétez les autres
éléments puis cliquez sur
« Valider »



b) Demande papier

Cliquez sur « Educateurs »

Cliquez sur « Demande »

Renseignez le numéro de personne
(= numéro de licence)

Cliquez sur « Suivant »



Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educatuers > Demande

Etapes 1 Recherche de personne 2 3

Choisir le type de licence [En savoir +]

Cette fonction est à utiliser pour enregistrer un nouvel accord entre la personne et le club, en cours de saison si le dernier accord est échu, ou en fin de saison pour la saison suivante si la date d'effet du nouvel accord est supérieure à la date d'échéance du dernier. Cet accord peut concerner le dernier club ou un nouveau club. La demande de licence est enregistrée en même temps que l'accord. A la validation de la licence par le gestionnaire (Ligue ou F.F.F.), l'accord est pris en compte pour les moniteurs et entraîneurs, les informations liées aux éducateurs fédéraux sont ajoutées dans le menu "Organisation / Educateurs du club".

INFORMATION : Pour plus de fluidité, vos nouvelles demandes de licences et vos demandes de changements de clubs peuvent dorénavant se faire via la dématérialisation. Rendez-vous sur le menu « Dématérialisées » et cliquez sur « Nouvelle demande ».

Numéro personne si connu

Abandonner Suivant

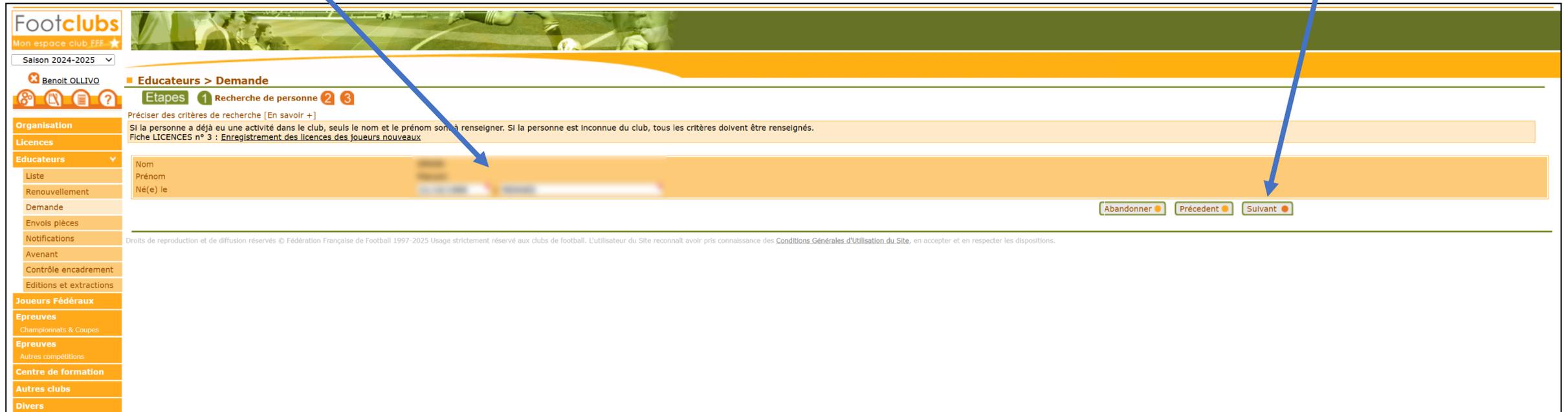
Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2025 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du Site, en accepter et en respecter les dispositions.

Organisation
Licences
Educatuers
Joueurs Fédéraux
Epreuves
Centre de formation
Autres clubs
Divers



Vérifiez les informations

Cliquez sur « Suivant »



Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educatriceurs > Demande

Etapes 1 Recherche de personne 2 3

Préciser des critères de recherche [En savoir +]

Si la personne a déjà eu une activité dans le club, seuls le nom et le prénom sont à renseigner. Si la personne est inconnue du club, tous les critères doivent être renseignés.
Fiche LICENCES n° 3 : [Enregistrement des licences des joueurs nouveaux](#)

Nom
Prénom
Né(e) le

Abandonner Précédent Suivant

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2025 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation du Site](#), en acceptant et en respectant les dispositions.

Organisation
Licences
Educatriceurs
Liste
Renouvellement
Demande
Envois pièces
Notifications
Avenant
Contrôle encadrement
Editions et extractions

Joueurs Fédéraux
Epreuves
Championnats & Coupes
Epreuves
Autres compétitions
Centre de formation
Autres clubs
Divers



Sélectionnez la personne

Cliquez sur « Suivant »

Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educateurs > Demande

Etapes 1 Recherche de personne 2 3

Sélectionnez la personne (En savoir +)

Les personnes qui correspondent aux critères saisis sont listées. Il faut cocher celle dont les informations correspondent au nouveau licencié et faire "Suivant". Si aucune personne n'est affichée dans la liste, il faut soit faire "Précédent" pour corriger les critères de recherche, soit cocher "Nouvelle personne" (si proposé) et faire "Suivant" pour la créer. Le bouton "Suivant" n'apparaît que lorsqu'une case est cochée.

Fiche LICENCES n° 3 : Enregistrement des licences des joueurs nouveaux

Personnes trouvées	Nom	Né(e) le	Lieu de naissance	Résidence	Saison	Ligue	Sous-catégorie	Diplôme	Recyclage avant fin saison
<input type="checkbox"/>									
<input checked="" type="checkbox"/>								BEF	2023 - 2024

Abandonner Précédent Suivant

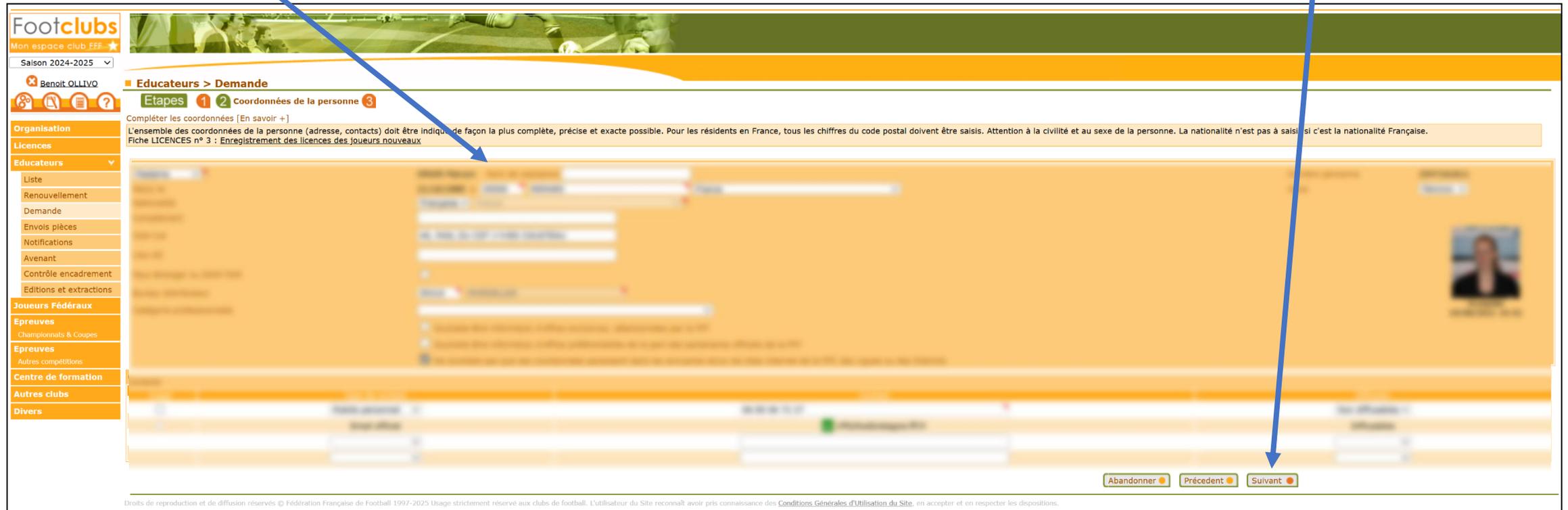
Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2025 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation du Site](#), en accepter et en respecter les dispositions.

Organisation
Licences
Educateurs
Joueurs Fédéraux
Epreuves
Centre de formation
Autres clubs
Divers



Vérifiez les informations

Cliquez sur « Suivant »



Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educatriceurs > Demande

Etapes 1 2 Coordonnées de la personne 3

Compléter les coordonnées [En savoir +]

L'ensemble des coordonnées de la personne (adresse, contacts) doit être indiquée de façon la plus complète, précise et exacte possible. Pour les résidents en France, tous les chiffres du code postal doivent être saisis. Attention à la civilité et au sexe de la personne. La nationalité n'est pas à saisir si c'est la nationalité Française.

Fiche LICENCES n° 3 : [Enregistrement des licences des Joueurs nouveaux](#)

Organisation

Licences

Educatriceurs

Liste

Renouvellement

Demande

Envois pièces

Notifications

Avenant

Contrôle encadrement

Editions et extractions

Joueurs Fédéraux

Epreuves

Championnats & Coupes

Epreuves

Autres compétitions

Centre de formation

Autres clubs

Divers

Abandonner

Précédent

Suivant

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2025 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du Site, en accepter et en respecter les dispositions.

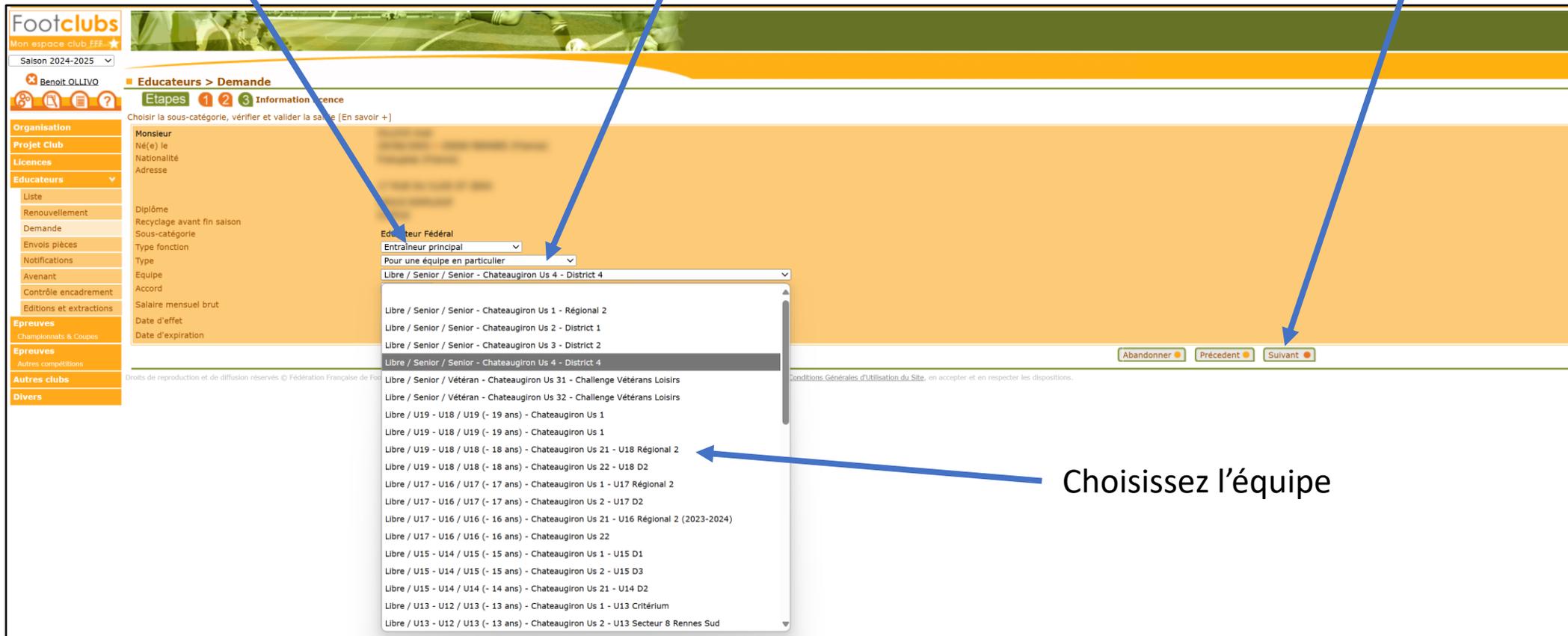


Sélectionnez « Pour une équipe
en particulier »

→ Attention, si vous sélectionnez
« Pour une catégorie en particulier »,
la désignation ne fonctionnera pas.

Sélectionnez « Entraîneur Principal »

Cliquez sur « Suivant »



Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educatifs > Demande

Etapes 1 2 3 Information licence

Choisir la sous-catégorie, vérifier et valider la saisie [En savoir +]

Organisation

Projet Club

Licences

Educatifs

Liste

Renouvellement

Demande

Envois pièces

Notifications

Avenant

Contrôle encadrement

Editions et extractions

Epreuves

Championnats & Coupes

Epreuves

Autres compétitions

Autres clubs

Divers

Monsieur

Né(e) le

Nationalité

Adresse

Diplôme

Recyclage avant fin saison

Sous-catégorie

Type fonction

Type

Equipe

Accord

Salaires mensuel brut

Date d'effet

Date d'expiration

Educateur Fédéral

Entraîneur principal

Pour une équipe en particulier

Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 4 - District 4

Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 1 - Régional 2

Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 2 - District 1

Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 3 - District 2

Libre / Senior / Senior - Chateaugiron Us 4 - District 4

Libre / Senior / Vétéran - Chateaugiron Us 31 - Challenge Vétéran Loisirs

Libre / Senior / Vétéran - Chateaugiron Us 32 - Challenge Vétéran Loisirs

Libre / U19 - U18 / U19 (- 19 ans) - Chateaugiron Us 1

Libre / U19 - U18 / U19 (- 19 ans) - Chateaugiron Us 1

Libre / U19 - U18 / U18 (- 18 ans) - Chateaugiron Us 21 - U18 Régional 2

Libre / U19 - U18 / U18 (- 18 ans) - Chateaugiron Us 22 - U18 D2

Libre / U17 - U16 / U17 (- 17 ans) - Chateaugiron Us 1 - U17 Régional 2

Libre / U17 - U16 / U17 (- 17 ans) - Chateaugiron Us 2 - U17 D2

Libre / U17 - U16 / U16 (- 16 ans) - Chateaugiron Us 21 - U16 Régional 2 (2023-2024)

Libre / U17 - U16 / U16 (- 16 ans) - Chateaugiron Us 22

Libre / U15 - U14 / U15 (- 15 ans) - Chateaugiron Us 1 - U15 D1

Libre / U15 - U14 / U15 (- 15 ans) - Chateaugiron Us 2 - U15 D3

Libre / U15 - U14 / U14 (- 14 ans) - Chateaugiron Us 21 - U14 D2

Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Chateaugiron Us 1 - U13 Critérium

Libre / U13 - U12 / U13 (- 13 ans) - Chateaugiron Us 2 - U13 Secteur 8 Rennes Sud

Abandonner

Précédent

Suivant

Conditions Générales d'Utilisation du Site, en acceptant et en respectant les dispositions.

Choisissez l'équipe



Vérifiez les informations

Cliquez sur « Valider »

Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educateurs > Demande > Nouvelle

Etapes 1 2 3 Information licence

⚠ Cette personne possède une licence Libre pour la saison 2024 dans le club 502362 U.S. CHATEAUGIRON.

Choisir la sous-catégorie, vérifier et valider la saisie [En savoir +]

Monsieur

Né(e) le

Nationalité

Adresse

Sous-catégorie Educateur Fédéral

Motif Nouvelle licence

Conditions applicables Majeur

Pièces à fournir

Demande de licence dûment complétée et signée

Attestation honorabilité éducateur

Cas 1 :
Formulaire de demande de licence. Il est obligatoire dans tous les cas.

Cas 6 :
Attestation d'honorabilité demandée pour toute demande de licence animateur et Educateur Fédéral

Cas 20 :
Photocopie d'une pièce officielle d'identité - Nouvelle demande. Celle-ci n'est réclamée par Footclubs que si elle n'a pas déjà été scannée.

Historique licences

Saison	Ligue	Club	Sous-catégorie	Date	Départ

Abandonner Précédent Valider



Fournissez les
documents demandés

Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2024-2025

Benoit OLLIVO

Educateurs > Demande > Nouvelle

Etapes 1 2 3 Information licence

Saisie confirmée

Demande 86108775 Sous-catégorie Educateur Fédéral

Prix licence : 17.5 Euros

Pièces	Statut	Demandée le	Pièce	Reçue le
	Manquante	20/03/2025	Attestation honorabilité éducateur	
	Manquante	20/03/2025	Demande de licence dûment complétée et signée	

Saisie cotisation Nouvelle saisie Envoi pièces

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2025 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du Site, en accepter et en respecter les dispositions.



Bordereau de demande de licence, à compléter et à transmettre via Footclubs.

→ Téléchargeable via le lien suivant : [Guide Klub - demande de licence](#)

 ANIMATEUR / ÉDUCATEUR FÉDÉRAL TECHNIQUE RÉGIONAL / TECHNIQUE NATIONAL		DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2024-2025	
Nom du club* : N° d'affiliation du club* :		A remplir intégralement <small>En cas de première demande, fournir une photo d'identité et un certificat médical (uniquement pour les majeurs)</small>	
IDENTITÉ NOM* : NOM Naissance : Sexe* : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> PRÉNOM* : Nationalité* : Né(e) le* : / / à CP* : Ville de naissance* : Adresse (1)* : CP* : Ville* : Pays de résidence* : Téléphone* : Email* (1) : <small>(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon compte FFF - https://moncompte.fff.fr) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles</small>		ASSURANCES Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni pages 2 et 3 de la présente demande ou sur ce lien https://fff.fr/e/ass/7700.pdf , par ma Ligue régionale et mon club* : - des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût, - de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer, - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires <input type="checkbox"/> Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur. OU BIEN <input type="checkbox"/> Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.	
CATÉGORIE Demande une licence de type (cocher une seule case)* : animateur <input type="checkbox"/> Educateur Fédéral <input type="checkbox"/> Technique Régional <input type="checkbox"/> Technique National <input type="checkbox"/>		LICENCIÉ MINEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce principe est applicable uniquement si la condition suivante est respectée : - l'intéressé doit répondre au questionnaire de santé (https://www.fff.fr/e/qs-li-min_2024_2025.pdf) et attester d'une réponse négative à toutes les questions. Dans le cas contraire vous devez fournir le certificat médical ci-dessous qui ne sera valable que pour la saison en cours. Par la présente, le bénéficiaire et son représentant légal confirment avoir pris connaissance du questionnaire et attestent avoir* : <input type="checkbox"/> Répondu NON à toutes les questions ; <input type="checkbox"/> Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; <i>certificat médical ci-dessous à faire remplir</i>	
FONCTION* Entraîneur principal <input type="checkbox"/> Entraîneur adjoint <input type="checkbox"/> Préparateur physique <input type="checkbox"/> Entraîneur des gardiens <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> préciser : Rattaché à l'équipe (niveau et catégorie)* :		LICENCIÉ MAJEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe n'est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons : - l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre, - l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé (https://www.fff.fr/e/qs-li_2024_2025.pdf), et attester d'une réponse négative à toutes les questions. Par la présente, je confirme avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir* : <input type="checkbox"/> Répondu NON à toutes les questions <input type="checkbox"/> Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; <i>certificat médical ci-dessous à faire remplir</i> <small>Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez faire remplir le certificat médical ci-dessous.</small>	
Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu* <small>Les animateurs et éducateurs fédéraux ne sont pas concernés</small> <input type="checkbox"/> A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : / / <input type="checkbox"/> A durée déterminée (CDD) du / / au / / <input type="checkbox"/> Contrat aidé (durée limitée) du / / au / / Salaire mensuel brut* : € pour* H / semaine <small>Pour les CDD, le temps de travail par semaine et le salaire doivent respecter les dispositions du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral.</small> Attention : l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).		CERTIFICAT MÉDICAL Je soussigné, Dr (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous, Présente l'absence de contre-indication médicale - à la pratique et l'encadrement du football - à l'arbitrage occasionnel. Date de l'examen : / / (1) Bénéficiaire (nom, prénom) (1) Signature et cachet (1)(2)	
OFFRES COMMERCIALES Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF <input type="checkbox"/> Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF <input type="checkbox"/>		<small>(1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).</small> Si le demandeur est mineur, son représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel. Le demandeur (ou son représentant légal) et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.	
COORDONNÉES Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case <input type="checkbox"/>		Demandeur* : Représentant du club Le* / / Signature* Signature et nom* Représentant légal du demandeur (si mineur)* : Nom, prénom* : Signature*	

(* Champs obligatoires.)

Vos données sont collectées par la FFF comme responsable de traitement aux seules fins de gestion de votre demande de licence. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, consultez notre Politique de confidentialité dédiée : <https://www.fff.fr/e/IRGPD.pdf>



Cas particuliers

1 - L'entraîneur possède une licence mais ne dispose pas des diplômes permettant d'obtenir une licence technique et de couvrir l'équipe (il a donc une licence dirigeant) :

- Le club doit transmettre une demande de dérogation (cliquez pour télécharger le bordereau officiel) qui sera étudiée par la Commission Régionale du Statut des Éducateurs ;
- En cas d'avis favorable par la CR Statut des Educateurs, la désignation sera effectuée manuellement par les services de la Ligue.

2 - L'entraîneur est en charge de plusieurs équipes au sein du club :

- La CR Statut des Educateurs autorise ce cas de figure uniquement pour 2 équipes différentes : une équipe de jeunes et une équipe de seniors ;
- Footclubs ne permettant pas cette double désignation d'un point de vue informatique, le club doit suivre la démarche indiquée au point 1 (demande de dérogation).



3 - Groupements de jeunes :

Il se peut que l'entraîneur en charge d'une équipe de jeunes, soumise au Statut des Educateurs, ne puisse être associé à l'équipe concernée lors de la désignation. Dans ce cas, le club doit suivre la démarche indiquée au point 1 (demande de dérogation).

4 – Désignation en cours de saison pour un entraîneur déjà titulaire d'une licence :

a) S'il est sous contrat de travail, déclaré sur Footclubs :

- Procédez à un avenant de modification et précisez que l'entraîneur encadre « une équipe en particulier » (et non une catégorie) puis indiquez laquelle ;
- Transmettez l'avenant attendu (courrier à en-tête du club) via l'onglet « envoi pièces » ;
- La désignation sera visible dans le « contrôle de l'encadrement » disponible dans votre Footclubs, une fois l'avenant validé par les services de la Ligue.

b) S'il est bénévole :

- Si vous trouvez son nom dans l'onglet « avenant » de Footclubs, alors procédez à la même démarche qu'indiquée au point n° 4 b) ;
- Si vous ne trouvez pas son nom dans l'onglet « Avenant » de Footclubs, alors vous devez demander la suppression de la licence (licences@footbretagne.fff.fr + ir2f@footbretagne.fff.fr) puis refaire une nouvelle demande en suivant la méthode de désignation expliquée précédemment.



Échéances de désignation

Calendrier

lundi

mardi

mecredi

jeudi

vendredi

samedi

dimanche

Désignation	Échéance
En début de saison	« au plus tard le jour de la prise de fonction » = 1 ^{er} match joué
En cours de saison	« 30 jours calendaire à compter du lendemain du 1er match où l'entraîneur ou l'éducateur désigné n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match »

27 28

4. Les dérogations

→ Article 12.2 du Statut Régional



3 cas de figure généraux permettent le dépôt d'une demande de dérogation.

« a) **Les clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur** (à savoir un niveau de diplôme d'écart) **est requise**, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.

b) Les clubs participant aux championnats régis par le présent Statut peuvent, dans le cadre d'une **promotion interne**, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis **sous réserve** :

i. que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club de manière continue durant les 12 mois précédant la désignation,

et :

ii. qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation, en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée.

c) Pour les **équipes de jeunes qui accèdent en cours de saison à un niveau supérieur**, une dérogation sera automatiquement accordée sans que le club ait à réaliser de démarche administrative. »

→ Pour tout cas de figure particulier, le club doit se rapprocher du service compétent au sein de la Ligue.



5. *Présence sur le banc de touche*

→ Article 14 du Statut Régional

A l'issue de la procédure de désignation prévue aux articles 8 et 9, les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles leur nom et leur numéro de licence étant mentionnées à ce titre sur la feuille de match.

[...]

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Commission Régionale du Statut des Éducateurs, peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la Commission Régionale du Statut des Éducateurs apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

Les clubs sont tenus d'avertir et de justifier par écrit la Commission Régionale du Statut des Éducateurs (ir2f@footbretagne.fff.fr) des absences de leurs éducateurs ou entraîneurs désignés.



Suspension ou indisponibilité

→ Article 14 du Statut Régional

En cas de suspension ou d'indisponibilité pour plus de six matchs ou d'une durée supérieure ou égale à deux mois, des éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat d'une équipe soumise à obligation, les clubs concernés devront pourvoir à leur remplacement durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur diplômé du club selon les modalités suivantes :

- Pour les championnats de R1, R2 et CNF U19 remplacement de l'entraîneur suspendu ou indisponible par un éducateur ou entraîneur titulaire d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat ou d'un diplôme inférieur à celui requis par la compétition visée et d'une licence d'éducateur ou d'entraîneur correspondante.

- Pour tous les autres compétitions soumis au présent Statut, remplacement de l'entraîneur suspendu ou indisponible par un éducateur ou entraîneur titulaire à minima d'un module de formation d'éducateur.



6. Sanctions encourues en cas de manquement

- **Annexe 2 – Dispositions financières**
- **Article 13 du Statut Régional**

Désignation en début de saison

« A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match disputé en situation irrégulière, de l'amende visée à l'Annexe 2, Dispositions Financières, des Règlements Généraux de la Ligue de Bretagne de Football.

Les clubs, dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement, qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur, encourrent, en plus des amendes prévues à l'alinéa ci-dessus, une sanction sportive à compter de la 5ème rencontre officielle en situation d'infraction. »



Désignation en cours de saison

« En cas de non-régularisation à l'issue de ce délai*, le club sera redevable des sanctions financières prévues à l'Annexe 2, et ce dès le premier match d'infraction, et pendant toute la durée de la non-désignation du nouvel entraîneur ou éducateur jusqu'à régularisation de la situation.

Les clubs dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement et qui n'ont pas désigné un nouvel éducateur ou entraîneur dans le délai ci-avant visé*, encourent, en plus des amendes prévues l'Annexe 2, Dispositions Financières, des Règlements Généraux de la Ligue de Bretagne de Football, une sanction sportive prévue à l'alinéa ci-dessous du présent Statut. »

* = « 30 jours calendaires à compter du lendemain du 1^{er} match ou l'entraîneur ou l'éducateur désigné n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match .»



Sanctions

→ Article 13.3 du Statut Régional

« La Commission Régionale du Statut des Éducateurs procède au retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai visé aux alinéas 1 et 2, et ce, jusqu'à régularisation. »

→ Annexe 2 – Dispositions financières

Statut des Éducateurs	Montant	Article
Sanctions financières – Statut Régional		
- R1	170	<i>Statut Fédéral</i>
- R2	85	<i>Statut Fédéral</i>
- R1 Féminines	85	<i>13, 13 bis et 14</i>
- Autres compétitions régionales	50	



7. Contrôle de l'activité

→ Article 7.2 du Statut Régional

« 1. Les Sections Statut sont habilitées à procéder à des **contrôles d'activité auprès des éducateurs ou entraîneurs encadrant une équipe** de leur ressort territorial aux fins de vérifier si l'éducateur ou l'entraîneur remplit les devoirs de sa tâche.

2. Le non-exercice, nonobstant l'existence d'un contrat, de son activité par un éducateur ou entraîneur peut entraîner pour lui-même et pour son club des sanctions que prononcent les Sections Statut pour les éducateurs ou entraîneurs pour lesquels elles ont délivré la licence. La **suspension de la validité de la licence de l'éducateur ou entraîneur peut être prononcée** et entraîne, outre la sanction de l'intéressé, **l'obligation pour les clubs soumis aux obligations d'encadrement du présent Statut, de s'assurer les services d'un autre éducateur ou entraîneur répondant à l'obligation d'encadrement technique, sous peine des sanctions prévues aux articles 13 et 14.**

3. Le titulaire d'une licence d'éducateur ou entraîneur de football doit être en mesure de fournir au cours de la saison son programme hebdomadaire d'activité. »



8. Obligations de l'entraîneur

→ Article 6 du Statut Régional

Formation Professionnelle Continue (recyclage)

« Les titulaires de titres à finalité professionnelle (BMF ; BEF ; BEFF ; BEPF), du D.E.S.J.E.P.S du BEES1, du BEES2, doivent suivre obligatoirement, toutes les trois saisons sportives, une ou plusieurs actions du plan fédéral de formation professionnelle continue, pour un volume de 16 heures minimum, organisées par la FFF et/ou par ses ligues régionales. »

« **Le non-respect de l'obligation de formation professionnelle continue entraîne la suspension de la validité ou la non-délivrance de la licence technique.** Une nouvelle licence sera délivrée dès que l'éducateur ou l'entraîneur aura suivi une formation professionnelle continue correspondant à son diplôme le plus élevé.

Les éducateurs ou entraîneurs dont le 60ème anniversaire aura lieu dans le courant de la saison sportive (avant le 30 juin) correspondant à la demande de licence seront exemptés de cette obligation.

Tout club est tenu de faciliter la participation de son ou de ses éducateur(s) ou entraîneur(s) aux actions prévues au plan de fédéral de formation professionnelle continue organisées par la FFF ou les ligues régionales. »



Carte professionnelle ou attestation d'honorabilité

Educateurs et entraîneurs sous contrat de travail

Seuls les éducateurs ou entraîneurs titulaires d'un diplôme d'état ou d'un Titre à Finalité Professionnel (BMF, BEF, BEFF, BEPF) peuvent faire l'objet d'un contrat de travail avec le club. A ce titre, ils ont l'obligation de détenir une carte professionnelle, qui doit être transmise au club et à la Ligue via Footclubs.

→ Démarche demande de carte professionnelle : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentication>

Educateurs et entraîneurs bénévoles

Les éducateurs et entraîneurs qui officient au sein d'un club de manière bénévole doivent, lors de leur demande de licence, fournir une attestation d'honorabilité.

→ Modèle d'attestation d'honorabilité Ligue : [3719f4fbed0e76f0bdb72c4d716afffc.pdf](https://www.lfb.fr/ressources/3719f4fbed0e76f0bdb72c4d716afffc.pdf)





Pour tout renseignement :

ir2f@footbretagne.fff.fr

 **ILS SONT FOOT CES BRETONS!**